

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	17
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	22
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 mars 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, CHARRIERE et QUERCI

PROCURATIONS : Madame CHARRIERE à Monsieur OLIVE, Monsieur CHARRIERE à Monsieur HAMARD, Madame EPAUD à Monsieur PONSY, Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 01-04-2024 : Suppression de postes

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :
Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°77-2011 en date du 27 octobre 2011 créant un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non-complet,
Vu la délibération n° 06-09-2023 en date du 20 septembre 2023 créant un poste non permanent d'adjoint administratif à mi-temps,
Vu la délibération n° 27-2015 en date du 30 août 2015 créant un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
Vu la délibération n° 09-12-2018 en date du 10 décembre 2018 créant un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,

Vu la délibération n° 46-2012 en date du 5 juillet 2012 créant un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet,
Vu la délibération en date du 6 mars 2001 créant un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
Vu la délibération n° 11-02-2021 en date du 10 février 2021 créant un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
Vu la délibération n°34-1997 en date du 7 juillet 1997 créant un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date des 8 et 26 février 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services et Personnel réunie en date du 19 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 20 voix pour et 2 abstentions (Monsieur et Madame LECOQ), décide :

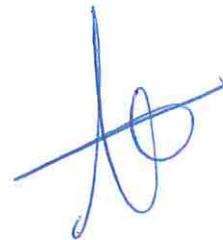
- De décider de supprimer du tableau des effectifs :
 - 1 poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non-complet, créé par délibération en date du 27 octobre 2011,
 - 1 poste non permanent d'adjoint administratif à mi-temps, créé par délibération en date du 20 septembre 2023,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet, créé par délibération en date du 30 août 2015,
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, créé par délibération du 10 décembre 2018,
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet, créé par délibération du 5 juillet 2012,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, créé par délibération du 6 mars 2001,
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, créé par délibération du 10 février 2021,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, créé par délibération du 7 juillet 1997,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait à CLARENSAC, le 4 avril 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/04/24
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 05/04/24